

l'opposition, une place aussi élevée, devrait être plus soignée de l'honneur des autres députés qui ont des positions dans cette Chambre. L'honorable député doit se rappeler, que j'ai dit dans mes remarques à l'ouverture du débat, que je ne trouvais pas de faute ni de sa part ni de la part de personne, de ce que l'on demandât comment l'argent avait été dépensé, mais j'ai trouvé à reprendre, dans la manière dont ces renseignements ont été demandés, et pour démontrer que je ne lui faisais aucune injustice, j'ai lu ses propres paroles, et je vais les répéter encore. Il a été jusqu'à dire :

A moins qu'il n'y eut absolument aucun autre être humain dans Cornwall.

Qui pourrait donner à ces mots une autre signification, que cet argent m'a été envoyé avec la pleine connaissance que j'étais un homme malhonnête.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'ai à répéter que, si l'honorable député avait eu quelque chose à faire avec la distribution de cet argent, ç'aurait été une chose très inconvenante. Le gouvernement n'était pas prêt à me répondre quand j'ai demandé ces renseignements, et j'étais parfaitement justifiable de parler comme je l'ai fait, et je répète tout ce que j'ai dit sur le sujet.

Chambre des Communes\$6,472 20

Sir RICHARD CARTWRIGHT : A propos de quoi ces huit messagers additionnels ? j'aurais cru que nous en avions déjà assez.

M. l'ORATEUR : J'ai dit hier soir que, quand j'ai accepté les fonctions de président de cette Chambre, j'ai trouvé qu'il y avait plusieurs employés surnuméraires que l'on devait payer à même le fonds des dépenses contingentes et que je pensais préférable de les mettre dans le personnel des employés permanents. Je pense que généralement les employés sont plus faciles à contrôler, quand ils sont dans le personnel régulier que lorsqu'ils sont employés comme surnuméraires. Comme je l'ai dit hier soir, cela n'impose pas un fardeau beaucoup plus considérable qu'auparavant. Les messagers sont entièrement employés pour la commodité des députés, et l'on regretterait leur absence si on ne les employait plus.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Dois-je comprendre que cela ne constitue pas une augmentation, mais que ces personnes étaient dans le service auparavant ?

M. l'ORATEUR : Elles y étaient.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je n'étais pas dans cette salle au temps où cette explication a été donnée, autrement je n'aurais pas répété la question. Je m'accorde avec mon honorable ami pour dire qu'il vaut mieux payer ces employés de cette façon que sous la rubrique des dépenses contingentes ; mais l'opinion que j'ai au sujet des messagers de cette Chambre, bien que je n'aie pas les mêmes facilités d'observation que M. l'Orateur, c'est que nous en avons assez auparavant ; et si huit nouveaux devaient être ajoutés à ceux que nous avons employés auparavant, il valait la peine de demander quelques renseignements. Cependant d'après ce que je comprends, ils ne sont pas dans le propre sens du mot des employés nouveaux, mais leurs appointements sont transférés du compte des dépenses contingentes au compte régulier.

Sir CHARLES TUPPER : Je désire établir une disposition pour payer l'indemnité et les frais de route de feu Robert Campbell, \$1,021.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Je n'ai pas la moindre objection à cela, mais est-ce qu'il n'y aurait pas lieu à un autre message ?

Sir CHARLES TUPPER : Cela a été inscrit dans les estimations supplémentaires, avant que le message du gouverneur général ait été imprimé, et cela ne paraît pas dans M. BERGIN

la circonstance. C'était renfermé dans le message, tel que rapporté :

Pour payer au capitaine J. Wilson pour services
comme officier-rapporteur dans Algoma..... \$150

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Devons-nous comprendre que le monsieur qui a agi comme officier-rapporteur était le collecteur des douanes au Sault-Ste-Marie ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Il a été officier-rapporteur durant plusieurs années.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Nous savons que la position d'Algoma est exceptionnelle, cependant, la nomination d'un officier de douane, comme officier-rapporteur, est un précédent plutôt contraire que conforme à la loi.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il avait déjà rempli plusieurs fois cette charge à la satisfaction générale. C'est un district très étendu et il savait comment le diriger.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'ai été informé aux élections d'Algoma, que des irrégularités très graves s'étaient produites dans le district de votation, et la chose, je crois, est maintenant devant les tribunaux. Les électeurs ignoraient jusqu'à la date de l'élection où devaient se tenir les bureaux de votation. Comment se fait-il que cet officier vienne demander \$150 extra.

Sir JOHN A. MACDONALD : Il reçoit \$150 pour son travail comme officier-rapporteur.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Tous les officiers-rapporteurs reçoivent une certaine somme sans venir au parlement pour cela. Ceci doit être un extra. Vraiment, je n'ai jamais vu, que je me souviens, un vote de ce genre avant ce jour. Est-ce que l'article 51 est un nouvel article.

M. BOWELL : L'article comporte que nous ne paierons aucun extra à aucun officier à moins qu'il ne soit voté par le parlement.

M. DAWSON : Les irrégularités dont a entendu parler l'honorable député sont plus imaginaires que réelles. Le district d'Algoma est d'une étendue énorme, il est aussi grand que toutes les provinces maritimes réunies, y compris Terre-Neuve et Gaspé. Les devoirs d'un officier-rapporteur là, sont très onéreux en vérité. L'hiver dernier, quand l'élection s'est tenue dans le cœur de l'hiver, au milieu des tempêtes de neige, l'officier-rapporteur est venu très près de sacrifier sa vie, dans les efforts qu'il a faits pour remplir son devoir. L'assertion que des irrégularités ont été commises et que les gens ne savaient pas où devaient se tenir les bureaux de votation n'est pas appuyée par les faits. Les places de votation sont les mêmes qu'elles ont toujours été depuis l'organisation du district. Tous les électeurs savaient parfaitement bien où devaient être les bureaux de votation, et tous ces rapports fantaisistes sont tout simplement mis au jour par des candidats désappointés.

Arts, agriculture et statistique \$ 17,500

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Aide aux sociétés d'agriculture dans les territoires du Nord-Ouest, \$10,000. Comment cela doit-il être distribué ?

M. CARLING : De la même façon que le font les gouvernements locaux de Québec et d'Ontario. Là où il existe une société de 50 membres souscrivant \$50, le gouvernement donnera trois piastres contre elle une.

Sir CHARLES TUPPER : Je profiterai de cette occasion pour attirer l'attention de la Chambre sur une question qui a été faite par l'honorable député d'Oxford-Sud, à propos de l'exposition, relativement à l'assertion que MM. Ballantyne et Macpherson avaient exprimé du mécontentement au sujet de l'exposition des fromages. Je vais lire la lettre qui m'a été adressée par ces messieurs, à leur départ de Londres.

LONDRES, 20 mai 1886.

CHER MONSIEUR.—Le fromage expédié par M. Ballantyne de la part du gouvernement d'Ontario est maintenant arrivé, et comme il est trop